

1. Record Nr.	UNINA9910265352703321
Titolo	Diritto e processo del lavoro e della previdenza sociale : privato e pubblico / a cura di Giuseppe Santoro Passarelli
Pubbl/distr/stampa	[Torino] : UTET giuridica Assago : Wolters Kluwer, 2017
ISBN	978-88-598-1477-1
Edizione	[7. ed]
Descrizione fisica	LXIX, 3446 p. ; 25 cm
Collana	Omnia
Disciplina	344.4501
Locazione	FGBC DDRC
Collocazione	Collezioni 486 (4) L-I-87
Lingua di pubblicazione	Italiano
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	A pagina IV di copertina: Consultabile anche su lamiabiblioteca.com

2. Record Nr.	UNINA9910466771003321
Autore	Paquet Marcel-Jean
Titolo	Principes de base de la comptabilite // Marcel-Jean Paquet
Pubbl/distr/stampa	Liege : , : EdiPro, , [2014] ©2014
ISBN	2-511-01420-3
Descrizione fisica	1 online resource (1108 p.)
Collana	Guide Pratique
Disciplina	657
Soggetti	Accounting Accounting - Methodology Electronic books.
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Description based upon print version of record.
Nota di contenuto	Couverture; Page de titre; PREFACE; PREAMBULE; PARTIE 1 : DE LA COMPTABILITE ET DE L'ENTREPRISE; CHAPITRE 1 - UN PEU D'HISTOIRE; A. Les premieres classifications; B. Les classifications dans la « Theorie des Entreprises »; C. Les classifications decimales; D. La legislation belge; CHAPITRE 2 - LA LEGISLATION COMPTABLE; A. Les droits applicables; B. La legislation comptable proprement dite; C. Le plan comptable; D. Champs d'application; CHAPITRE 3 - L'ENTREPRISE; A. Definition de l'entreprise; B. Types d'entreprise; 1. Personnes physiques; 2. Societes; 3. Autres personnes morales C. Moyens d'action de l'entreprise1. Apports propres; 2. Apports empruntes; 3. Apports de tiers; D. Obligations de l'entreprise; 1. La Banque Carrefour des Entreprises; 2. Le comptable (-fiscaliste) ou l'expert comptable; 3. Le notaire; 4. Le reviseur d'entreprise; PARTIE 2 : LES MECANISMES DE LA COMPTABILITE; CHAPITRE 1 - LES MOUVEMENTS ENTRE COMPTES; A. Apport de fonds - Notions de ressources; B. Utilisation des fonds - Notions d'emplois; C. Les Comptes; D. Le bilan; E. Les mouvements entre les comptes du bilan; F. Les Charges et les Produits - Le compte d'exploitation G. Les mouvements entre les comptes de bilan et les comptes du compte d'exploitationCHAPITRE 2 - LA FACTURE; A. Le contrat de vente; B. L'obligation d'etablir une facture; C. Dispositions

européennes; CHAPITRE 3 - LES ECRITURES COMPTABLES; A. Qu'est-ce qu'une écriture comptable ?; B. Les composantes de l'écriture comptable; C. Les justifications; CHAPITRE 4 - LES LIVRES COMPTABLES; A. Les obligations légales; B. Les journaux principaux et les journaux auxiliaires; 1. Les journaux relatifs à la vente; 2. Les journaux relatifs aux achats; 3. Les journaux financiers
4. Les journaux des opérations diverses
C. L'organisation d'une comptabilité; 1. Le contrôle interne; 2. Le contrôle externe; CHAPITRE 5 - LE MECANISME DE LA TVA; A. L'assujetti; 1. Les assujettis ordinaires; 2. Les assujettis mixtes; 3. Les assujettis partiels; 4. Les assujettis exonérés ou exemptés; 5. Les assujettis occasionnels; 6. Les non-assujettis; B. Le mécanisme de la TVA; 1. La TVA sur ventes; 2. La TVA sur achats; 3. La TVA sur investissements; 4. Les régimes spéciaux; 5. L'unité TVA; C. Les opérations imposables; 1. Les livraisons de biens; 2. Les prestations de services
3. Les cas particuliers
D. Les taux; E. Les opérations intracommunautaires; 1. Ventes de biens; 2. Achats de biens; 3. Prestations de service; F. Les opérations hors CEE; 1. Ventes; 2. Achats; G. Les obligations administratives; 1. L'assujettissement; 2. Les facturiers; 3. La facture; 4. Le livre des recettes; 5. Autres registres; 6. La déclaration périodique; 7. La liste des clients assujettis; 8. La cessation d'activité; CHAPITRE 6 - LA CREATION D'UNE ENTREPRISE; A. Création d'une entreprise individuelle; 1. Apports en espèces; 2. Apports en nature; 3. Reprise d'une entreprise existante
B. Création d'une entreprise sous forme de société

Sommario/riassunto

De quelles façons la comptabilité est-elle liée au droit belge ? La comptabilité comme méthode de travail est indispensable à tout professionnel, mais elle ne sera appliquée correctement que si elle s'étaye d'autres connaissances en matière de droit, civil ou commercial, comptable ou des sociétés, fiscal ou social, en matière d'économie politique et surtout aujourd'hui, en matière de langues. Ce sont ces fondements qui font la valeur du comptable ou de l'expert comptable, qu'il soit salarié ou indépendant. Tout étudiant doit pouvoir acquérir ces connaissances et pouvoir les pratiquer dans l'e
